



INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

Discussion Papers

N° 0602

***EVALUATION DES COUVEUSES D'ENTREPRISES,
DES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS
ET DES INCUBATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE
EN RÉGION WALLONNE***

par

Martine LEFÈVRE et Béatrice VAN HAEPEREN

Novembre 2006

N°0602

**Evaluation des couveuses d'entreprises, des
coopératives d'activités et des incubateurs en
économie sociale en Région wallonne**

par

Martine LEFÈVRE et Béatrice VAN HAEPEREN

Novembre 2006

Cette étude a été réalisée à partir du rapport
d'évaluation sur les structures d'accompagnement
en économie sociale, réalisée par Martine Lefèvre,
Olivier Plasman et Béatrice Van Haeperen.

Evaluation des couveuses d'entreprises, des coopératives d'activités et des incubateurs en économie sociale en Région wallonne

Martine LEFÈVRE et Béatrice VAN HAEPEREN

Résumé

Cette étude exploratoire porte sur 3 types de structures nouvelles mises en place en Wallonie pour soutenir la création d'activités par des publics fragilisés : les couveuses d'entreprises (3), les coopératives d'activités (2) et les incubateurs (3) ; soit 8 organismes au total.

Ces organismes d'appui visent à rééquilibrer les dotations en ressources initiales des individus et à pallier les imperfections du marché du crédit.

Dans un premier temps, nous avons mené des entretiens semi directifs avec les responsables de chacun de ces organismes. Ceci nous a permis de comparer ces 3 types de structures du point de vue des services offerts (de l'accueil et de la fourniture d'informations de base jusqu'à la mise à disposition d'aide logistique et d'infrastructures).

Dans un second temps, nous avons réalisé une enquête auprès des bénéficiaires de ces structures. Les résultats présentés concernent, outre une description des caractéristiques sociodémographiques des candidats créateurs,

- leurs motivations lorsqu'ils s'adressent à une structure d'accueil,*
- les services recherchés par eux,*
- l'adéquation entre les services offerts et les services recherchés,*
- le statut à la sortie du dispositif,*
- la satisfaction par rapport aux services.*

Pour terminer, nous mettons en évidence plusieurs points qui méritent une attention particulière lors de la mise en place de services d'appui à la création d'activités, notamment, l'identification du public cible, la définition

des services offerts, la mise au point de méthodes de travail, le maillage géographique.

Summary

This study concerns three types of institutions initiated in Wallonia (Belgium) with the aim to support creation of activities by disadvantaged people (couveuses d'entreprises, cooperatives d'activités, incubateurs).

The aim of these institutions is to correct imbalance in individual initial resources on the one side and credit market failure on the other side.

Firstly, we compared the services offered by these institutions: welcome, information, vocation formation, logistic services, infrastructures. For that matter, we interviewed the directors of each structure.

Secondly, we interviewed the customers of these structures. The results give sociodemographic characteristics of the customers, their motivations, their needs, the adequacy between needs and services provided, the situation at the issue of the process, global satisfaction.

Finally, we point some important questions: identification of the public-cible, types of services, methods and geographic coverage.

Mots-clés

Dispositifs d'accompagnement, autocréation d'activités, insertion sociale, public défavorisé

Accompanying measures, creation of self jobs, social insertion, disadvantaged people

Introduction

Dans un contexte de diversification des politiques sociales et de responsabilisation accrue des allocataires sociaux dans leur insertion et trajectoire professionnelles, diverses initiatives ont récemment vu le jour en Wallonie en matière de soutien à la création d'activités par des publics fragilisés. Sous la forme de couveuses d'entreprises, de coopératives d'activités ou d'incubateurs d'entreprises d'économie sociale, huit structures fonctionnent actuellement au titre d'expériences pilotes. Soutenues principalement par les fonds européens et la Région wallonne, ces structures sont localisées dans 3 provinces wallonnes – Liège, Hainaut et Luxembourg.

Après trois années de fonctionnement, les autorités régionales ont mis à l'ordre du jour l'institutionnalisation de ces structures. A cette fin, elles ont fait procéder à une évaluation de cette phase expérimentale, qui devrait déboucher sur des propositions de cadrage réglementaire.

Ce sont les principaux enseignements de cette évaluation que nous présentons dans cet article qui s'articule de la manière suivante. D'abord, nous montrerons la place de cette expérience-pilote dans la politique de l'emploi de la Région wallonne. Ensuite, nous comparerons les structures sur la base de différents critères de fonctionnement. Pour suivre, nous synthétiserons les résultats d'une enquête auprès des bénéficiaires. Au terme de notre analyse, nous attirerons l'attention sur quelques questions fondamentales, non encore résolues, qui devront trouver réponse dans le décret.

1. Les orientations de la politique de l'emploi en Région wallonne

Sous le titre « Contrat d'avenir pour la Wallonie », le gouvernement wallon qui s'est mis en place en 1999 s'est doté d'un vaste programme de long terme orienté vers « Une Wallonie active et solidaire sur la voie du

développement durable ». Ce programme comprenait 12 objectifs finaux¹, centres de gravité d'une ou plusieurs stratégies spécifiques.

Comme celle des autres Etats membres de l'Union européenne, la politique de l'emploi de la Région wallonne s'inscrit dans la stratégie européenne pour l'emploi, définie depuis 1997 dans les « Lignes directrices pour l'emploi » adoptées annuellement par le Conseil européen. Par ailleurs, certains aspects de la politique de l'emploi sont du ressort de l'Etat fédéral ; notamment ce qui concerne la fiscalité et les prestations sociales (allocations chômage). Le gouvernement qui s'est mis en place en 2004 poursuivra avec des accents différents les politiques engagées lors de la législature 1999-2004.

Les principaux axes de la stratégie du gouvernement wallon en matière d'emploi sont les suivants :

- soutien à l'embauche de certains publics : Plan jeunes plus, Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP), jobcoaching ;
- amélioration de l'appariement entre offres et demandes de travail : mise en place de structures partenariales (Carrefours formation et Carrefour emploi formations, Maisons de l'emploi) ;
- simplification des mécanismes d'aides à l'emploi et réorganisation du service public de l'emploi ;
- soutien à la création d'emplois. Nous retiendrons ici les actions de conseil à la création d'entreprises, les autres mesures étant hors champ des politiques spécifiques de l'emploi et de la formation². Différentes structures se sont créées récemment, avec pour objectif de soutenir des projets devant aboutir à l'emploi indépendant ou à la création de petites entreprises, notamment dans le champ de l'économie sociale. Projets pilotes à l'heure actuelle, les *couveuses d'entreprises*, *coopératives*

¹ Les objectifs quantitatifs sont : rehausser le PIB ; relever le taux d'emploi ; intensifier les exportations ; augmenter le taux des investissements ; augmenter l'investissement dans la recherche ; diminuer les émissions polluantes. Les objectifs qualitatifs sont : rendre la Wallonie plus entrepreneurante ; améliorer le cadre de vie ; renforcer la cohésion sociale ; relever les niveaux de formation ; améliorer l'image de la Wallonie et renforcer son attractivité ; développer les potentialités du marché endogène (Contrat d'Avenir pour la Wallonie, juillet 2000 : 4).

² La création d'emploi sera soutenue également par des mesures attachées à d'autres objectifs finaux (entrepreneuriat, investissement).

*d'activités et incubateurs d'entreprises*³ proposent des services personnalisés, en priorité aux demandeurs d'emploi.

2. L'offre de services d'appui en Wallonie

Nous regrouperons sous l'appellation « services d'appui à la création d'activités » les 3 types de structures étudiées ici - coopératives d'activités, les couveuses d'entreprises et les incubateurs. Le choix du terme « activités » nous a paru plus approprié que celui d'entreprises, étant donné que les porteurs de projet qui s'adressent à ces structures poursuivent le plus souvent un objectif d'autocréation d'emploi. Le public cible de ces services d'appui est celui des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou de l'aide sociale, public, pour lequel il s'agit avant tout de créer son propre emploi. Dans ce contexte, l'autocréation d'emploi apparaît comme une des voies d'insertion des personnes en difficulté, prenant place à côté de l'insertion sociale, la formation professionnelle et l'insertion professionnelle dans des activités salariées (Alter écho, 2004 : p. 3). Partant des définitions qui ont cours au niveau européen, l'autocréation d'emploi désigne « un ensemble de démarches réalisées par un(e) allocataire social(e) ou une personne en situation de pauvreté qui vise à générer durablement sa propre rémunération à travers une activité économique rentable sous statut d'indépendant et/ou en société commerciale » (Alter Echo, 2004 :5). Le public visé est celui des allocataires sociaux ; par extension, il est d'usage d'inclure sous ce vocable les jeunes en stage d'attente, les étrangers en voie de régularisation, les femmes rentrantes, les ex-détenus, les travailleurs menacés de chômage.

La conception des services d'appui à la création d'activités à destination des demandeurs d'emploi et autres publics fragilisés offerts en Wallonie s'inspire d'expériences étrangères – France, Angleterre – dans ce domaine. Ces services s'inscrivent par ailleurs dans des programmes européens dont ils épousent les objectifs : les coopératives et les incubateurs sont partiellement financées par les fonds structurels

³ En 2004, la Wallonie compte 3 couveuses d'entreprises, 3 incubateurs d'entreprises et 2 coopératives d'activité.

OBJECTIF 2 (province du Hainaut); les couveuses sont partiellement financées par le budget du Fonds social européen dans le cadre d'un projet EQUAL.

Pourquoi des structures d'accompagnement pour des chômeurs ? Les résultats de diverses études (de Briey et Janssen, 2004 ; Guérin et Vallat, 2000) montrent que le rôle principal des organismes d'appui est de rééquilibrer les dotations en ressources initiales des individus, notamment au niveau des compétences et des qualifications, et de pallier les imperfections du marché du crédit, liées à l'asymétrie d'information. En effet, pour ces publics fragilisés, des difficultés se manifestent tant en phase de démarrage qu'en phase d'activité.

En ce qui concerne la phase de démarrage, Alter Echo (2004) épingle les difficultés suivantes :

- l'isolement social, le manque d'expérience, le manque de connaissance du monde de l'indépendant ;
- les pièges administratifs : des mesures pour sortir du statut de chômeur existent, mais elles manquent d'articulation et ne sont pas suffisamment portées à la connaissance du public ;
- les difficultés économiques : les banques, certains professionnels du conseil, des fournisseurs potentiels ont des réticences à traiter avec une personne qui offre peu de sécurité financière à proposer à ses partenaires.

Il apparaît par ailleurs que les facteurs de risque inhérents à toute création d'activités sont plus présents lorsque les créateurs sont des chômeurs (voir les résultats des enquêtes françaises SINE)⁴ dans Guérin et Vallat, 2000). Les principaux facteurs de risque sont surtout liés au type d'entreprise et au profil du candidat ; les variables liées à l'environnement

⁴ Les enquêtes SINE (système d'information sur les nouvelles entreprises) sont réalisées par l'INSEE. Ce dispositif vise à étudier de façon permanente et régulière la naissance et la vie des jeunes entreprises autour de thèmes centraux tels que le profil du créateur et de son entreprise, les conditions de la création ou de la reprise, les difficultés rencontrées, l'impact de la création sur l'économie, le développement au cours des premières années d'existence. Le dispositif a débuté en 1994. Le suivi d'une deuxième génération a commencé en 1998 et le suivi d'une troisième génération, en 2002. Le suivi consiste en interrogation l'année de la création, et deux interrogations intervenant après 3 ans et 5 ans. Toutes les nouvelles entreprises ne sont pas interrogées. L'échantillon représente 30% environ du total pour les cohortes de 1994 et 1998 et 47% pour la cohorte de 2002 (INSEE Résultats, Economie, n° 16, août 2004, pp. 3-5).

semblent moins discriminantes. En ce qui concerne le type d'entreprise, les chômeurs créateurs privilégient la création pure par rapport à la reprise, ainsi que l'installation individuelle ; les entreprises créées sont plus petites, tant en termes de personnel qu'en terme de capitaux de départ⁵. La principale variable discriminante, en ce qui concerne le profil, est la motivation de départ : le type de motivation le plus défavorable à la survie est le fait de créer son entreprise pour sortir du chômage.

Ces constats sont confirmés par une enquête qualitative réalisée par la DARES (France) auprès de chômeurs-créateurs bénéficiaires de l'ACCRE⁶ (in Guérin et Vallat, 2000) : la création contrainte et le faible niveau des capitaux de départ (économiques, financiers, culturels et sociaux) sont des caractéristiques négatives que l'on trouve associées dans les créations risquées.

L'aide apportée par les structures d'appui semble efficace. En effet, le taux de survie des entreprises est plus important lorsque le créateur a reçu une aide : l'écart entre les taux de survie avec ou sans aide est plus marqué pour les chômeurs que pour les actifs. Il est toutefois difficile de dire si l'aide elle-même joue un rôle déterminant, ou s'il y a un *biais de sélection* : les projets qui ont bénéficié de l'aide seraient ceux qui, au départ, possédaient les meilleures caractéristiques, et donc les meilleures chances de réussite. C'est ce que montre une étude récente sur l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise réalisée par l'INSEE-Lorraine (2005, p. 2) : « A la différence des chômeurs non aidés, les chômeurs aidés sont généralement plus diplômés, ils suivent plus souvent des formations préalables à la création, prennent plus souvent des conseils, et réalisent plus d'études financières. Par ailleurs, les chômeurs aidés se différencient également par le choix du secteur d'activité de la nouvelle entreprise, privilégiant plus l'industrie et les services aux entreprises et moins le

⁵ D'autres études aboutissent au même constat, par exemple Balkenhol et Guérin (2003), cités par V.de Briey (2004 : 3) « ils (les allocataires sociaux) créent plus fréquemment des entreprises de petite taille et sont donc demandeurs de prêts de faible montant, or ceux-ci sont moins rentables pour les banques ; ils ont généralement moins de garanties à présenter et enfin ils ont souvent plus de difficultés à négocier et à « vendre » leur projet ».

⁶ L'ACCRE (Aides aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises) permet au créateur ou au repreneur de bénéficier d'une exonération des charges sociales et, le cas échéant, d'un maintien du revenu pendant les premiers mois de la vie de l'entreprise, quelle que soit l'activité de celle-ci (INSEE Lorraine, Economie n° 17, Janvier 2005, p. 2)

commerce. [...] Ces facteurs explicatifs du succès du créateur priment sur l'aide ACCRE ».

3. Comparaison des 3 structures d'appui : couveuses, coopératives et incubateurs

Conscients de ces difficultés, particulièrement importantes pour les publics fragilisés tels que les demandeurs d'emploi et autres allocataires sociaux, les acteurs de terrain – agents de développement local, agents des missions régionales - ont analysé les possibilités de remédier à ces problèmes spécifiques. Si des structures d'aide à la création d'entreprise existent déjà, notamment les chambres de commerce, les associations professionnelles, les CEEI, leur cible n'est pas spécifiquement le demandeur d'emploi, ni la TPE. Comme le notent les auteurs de l'évaluation des couveuses d'entreprises⁷, ces structures disposent de peu d'outils et de moyens pour accompagner les porteurs de micro-projets qui cherchent généralement dans l'autocréation d'activité une réponse à leur situation de chômage (motivation négative) davantage que la réalisation d'un projet personnel (motivation positive). Dans leur cas, il faut souvent ajouter aux difficultés déjà mentionnées des lacunes importantes au plan de la gestion d'entreprises. D'où la nécessité de services d'appui spécifiques, fournissant un encadrement personnalisé.

Les organismes d'appui à la création d'activités étudiés ici offrent une gamme de services conçue selon un mode séquentiel comprenant généralement 4 étapes, inégalement développées selon les différentes structures :

- premier accueil – information, sensibilisation, orientation voire réorientation des créateurs
- accompagnement ante-création : aide au mûrissement du projet, clarification du contenu technique, prise de conscience des points forts et des points faibles, évaluation de l'environnement social du créateur, évaluation des facteurs externes.

⁷D. P. De coster, V. Fontinoy, C. Niarchos et P. Fontaine (2004) Evaluation externe à mi-parcours du dispositif wallon « couveuses en réseau : outils novateurs d'autocréation d'emploi », version finale, Novembre.

- test en grandeur nature ou accompagnement pendant la phase de création
- accompagnement post création.

Les 3 services d'appui s'inscrivent dans l'économie sociale, par la définition du public-cible (ce qui est le cas essentiellement des couveuses et des coopératives) et/ou par la finalité du projet (dans le cas des incubateurs qui visent à développer la création d'entreprise dans le champ de l'économie sociale).

De nos entretiens avec les responsables des structures d'appui sous revue, il ressort que le fonctionnement en partenariat ou en réseau y occupe une place centrale : les couveuses sont groupées au niveau régional, les incubateurs sont inscrits dans le réseau « Equilibre » ; les coopératives ont créé un groupement d'intérêt économique COOPAC.be. Par ailleurs, le partenariat formel ou informel, est un mode de fonctionnement partagé par chacune de ces structures. Les relations avec les organismes de développement local, organismes d'insertion, organismes de formation, organismes financiers sont importants, tant en amont qu'en aval des projets. Elles permettent aux porteurs de projet de se doter progressivement des ressources qui, au départ, leur faisaient défaut.

Ces entretiens ont également mis en lumière une grande variété de situations à l'intérieur d'un même groupe de structures. Cette hétérogénéité des caractéristiques institutionnelles et des modes de fonctionnement est liée aux circonstances historiques de leur création, aux motivations sociales et/ou économiques initiales, à la personnalité des responsables, à la diversité des sources de financement, aux montants des budgets disponibles et au contexte économique qui caractérise les lieux d'implantation.

Enfin, nos observations ont mis en évidence une grande similitude entre le type d'accompagnement offert dans les coopératives et les couveuses. La différence majeure entre ces structures se situe au niveau du statut proposé au porteur de projet : il garde son statut initial dans la couveuse, tandis qu'il devient progressivement salarié dans la coopérative. Quant aux incubateurs, leur objectif et leur gamme de services est sensiblement différente, notamment par la possibilité d'hébergement des activités et le suivi post-crédation, dont la durée peut aller jusqu'à 3 ans.

Le tableau 1 fournit une comparaison des trois types de structures sur la base de 6 critères : 1) accueil, services et informations de base, orientation ; 2) formalisation du projet ; 3) opérationnalisation du projet ; 4) rémunération des bénéficiaires ; 5) financement ; 6) logistique et infrastructure.

Tableau 1 : Comparaison des structures d'appui à la création d'activités en Région wallonne

	Couveuses	Coopératives	Incubateurs
Accueil et informations de base	Fait par l'organisme ou via les prescripteurs locaux		
Formalisation du projet	- préparation - sélection	Accompagnement « sur-mesure »	- préparation - sélection
	Convention d'accompagnement		
Opérationnalisation	- formation individuelle et collective - test activité par portage juridique		- tutorat - étude de marché - accompagnement démarches
Revenus des bénéficiaires	- allocation chômage - allocation formation - bourse	Allocation de chômage progressivement remplacée par un salaire	Revenu d'indépendant
Financement des structures	FSE (Equal), RW	FEDER (Obj.2), Equal, Interreg, RW	FEDER (Obj.2), RW
Logistique et infrastructure	Salles de réunion et accès aux T.I.C		Hébergement et accès aux T.I.C

4. Les bénéficiaires

L'objectif de l'enquête auprès des bénéficiaires est de mieux connaître le profil des porteurs de projets qui se sont adressés aux structures d'appui étudiées, de connaître aussi leurs attentes par rapport à ces structures et leur niveau de satisfaction par rapport aux services offerts. Nos analyses devraient alimenter la réflexion sur la pertinence d'une diversité des dispositifs au regard des caractéristiques sociodémographiques et des attentes des porteurs de projets.

4.1. Méthodologie

L'enquête sur les bénéficiaires a été réalisée à partir des listes de bénéficiaires fournies par les organismes d'appui à la création d'entreprises. Le nombre et la nature des bénéficiaires issus de chaque structure dépend de la date de création de l'organisme, de la définition (étroite ou extensive) du bénéficiaire, du mode de transmission de l'information dans les structures (par souci de respect pour la vie privée, certaines structures ont demandé à leurs « bénéficiaires » l'autorisation de les interroger) et de la complétude des informations reçues. Au total, nous disposons d'une liste de 463 bénéficiaires. L'enquête a été administrée entre le 17 et le 28 janvier 2005. Toutes ces personnes n'ont pu être contactées : entre le moment du passage dans le service et le moment de l'enquête, certaines personnes ont pu changer d'adresse et de n° de téléphone, ou encore remplacer le téléphone fixe par un portable. De plus, plusieurs des personnes contactées n'ont pas accepté l'entretien. In fine, la moitié des bénéficiaires inscrits sur nos listes ont été interrogés soit 228 personnes réparties comme suit entre structures d'appui : 63 sont passées par une couveuse, 68, par une coopérative, et 97 par un incubateur.

Il conviendra, dans les résultats qui suivent, d'être attentif au fait que la grande majorité des personnes interrogées (84%) sont des personnes passées dans les dispositifs en 2003 (22,4%) et 2004 (61,4%). Il en résulte qu'au moment de l'entretien un grand nombre de personnes sont encore dans le dispositif ou en sont sorties depuis peu de temps. Cette enquête ne nous permettra donc pas de tirer des conclusions sur la pérennité des activités/entreprises créées par les bénéficiaires de ces services d'appui.

4.2. Les résultats

Nous donnons ci-dessous les résultats pour l'ensemble des structures d'appui et, lorsque cela paraît intéressant, pour chaque type de structure. Toutefois, les comparaisons entre structures devront s'interpréter avec la plus grande prudence étant donné les différences dans la constitution des listes de bénéficiaires transmises pour l'enquête.

4.2.1. Caractéristiques sociodémographiques des candidats créateurs

Les bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activité sont majoritairement des hommes : en moyenne pour l'ensemble des structures, 60,5% des porteurs de projets sont des hommes, pour 39,5% de femmes. Cette répartition est très proche de la répartition par genre de la population active wallonne. Plus de 80% des candidats créateurs sont des belges ; les « autres » sont pour la plupart des Français et des Italiens. Les classes d'âge les plus représentées sont les classes 26-30 ans, 31-35 ans et 36-40 ans, qui totalisent environ 60% des porteurs de projets. Comme le montre le **tableau 2**, ces critères ne distinguent pas nettement la population des 3 types de structure. Les principales différences concernent la proportion de belges - inférieure à la moyenne parmi les créateurs s'adressant aux incubateurs et supérieure à la moyenne parmi ceux qui s'adressent aux couveuses – et la répartition des 3 classes d'âge supérieures – la majorité des porteurs de projet « âgés » des couveuses se situent dans les classes 46-50 ans et 51 ans et plus, ceux des coopératives, dans les classes 41-45 ans et 46-50 ans et ceux des incubateurs dans les classes 41-45 ans et 51 ans et plus.

Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activité par genre, âge et nationalité, ventilation par type de structure

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Genre								
Hommes	37	58,7	41	60,3	60	61,9	138	60,5
Femmes	26	41,3	27	39,7	37	38,1	90	39,5
	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0
Nationalité								
Belge	55	87,3	56	82,4	77	79,4	188	82,5
Autre	8	12,7	12	17,6	20	20,6	40	17,5
	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0
Âge								
20-25 ans	4	6,3	8	11,8	9	9,3	21	9,2
26-30 ans	13	20,6	8	11,8	24	24,7	45	19,7
31-35 ans	19	30,2	13	19,1	16	16,5	48	21,1
36-40 ans	10	15,9	17	25,0	14	14,4	41	18,0
41-45 ans	2	3,2	8	11,8	15	15,5	25	11,0
46-50 ans	8	12,7	10	14,7	7	7,2	25	11,0
51 ans et plus	7	11,1	4	5,9	12	12,4	23	10,1
	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Avant d'entrer dans le dispositif d'appui, 77% des porteurs de projet étaient sans activité professionnelle, cette proportion s'élevant à 80% dans les couveuses. Les autres sont salariés (18%) ou indépendants (5%).

Les chômeurs constituent la plus grande partie des personnes sans activité professionnelle, soit environ 83% pour les trois structures confondues ; la proportion s'élève à 90% pour les couveuses. Ces chômeurs se répartissent de manière relativement égale en chômeurs de courte durée (durée inférieure à 1 an) et chômeurs de longue durée (durée supérieure à 1 an) dans les couveuses et incubateurs ; en revanche, les chômeurs de longue durée sont majoritaires dans les coopératives (**tableau 3**).

En ce qui concerne leur niveau d'éducation, appréhendé par le diplôme le plus élevé obtenu, les bénéficiaires des structures d'appui appartiennent majoritairement aux catégories les plus diplômées : 52% d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures, universitaires ou non universitaires ; les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur sont également bien représentés - enseignement professionnel (8%), technique (17%) ou général (12%) - ; seuls 10% des bénéficiaires ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Les différences entre structures sont très ténues (**tableau 4**).

Tableau 3 : Répartition des bénéficiaires « sans activité professionnelle » avant leur entrée dans la structure d'appui par catégorie

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Etudiant			1	1,9	3	4,2	4	2,3
Demandeur d'emploi indemnisé depuis moins de 1 an	20	40,8	15	28,3	30	42,3	65	37,6
Demandeur d'emploi indemnisé depuis 1 à 2 ans	15	30,6	11	20,8	15	21,1	41	23,7
Demandeur d'emploi indemnisé depuis plus de 2 ans	9	18,4	16	30,2	12	16,9	37	21,4
Demandeur d'emploi inoccupé non indemnisé	3	6,1	7	13,2	7	9,9	17	9,8
Allocataire CPAS	1	2,0	2	3,8	2	2,8	5	2,9
Invalide		0,0	1	1,9	1	1,4	2	1,2
Autre		0,0		0,0	1	1,4	1	0,6
Ne sait pas	1	2,0		0,0		0,0	1	0,6
	49	100,0	53	100,0	71	100,0	173	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires selon le niveau de diplôme

	Couvées		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Certificat de base	2	3,2	3	4,4	1	1,0	6	2,6
Secondaire inférieur	2	3,2	4	5,9	10	10,3	16	7,0
Secondaire supérieur professionnel	4	6,3	5	7,4	9	9,3	18	7,9
Secondaire supérieur technique	12	19,0	10	14,7	12	12,4	34	14,9
Secondaire supérieur général	9	14,3	8	11,8	10	10,3	27	11,8
Post secondaire non supérieur*	1	1,6	1	1,5	3	3,1	5	2,2
Supérieur non universitaire	22	34,9	22	32,4	29	29,9	73	32,0
Supérieur universitaire	10	15,9	14	20,6	22	22,7	46	20,2
Ne sait pas	1	1,6	1	1,5	1	1,0	3	1,3
	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005 - * Le post secondaire non supérieur comprend la 7^{ème} année d'enseignement secondaire, l'enseignement secondaire professionnel complémentaire (4^{ème} degré) et la formation « chef d'entreprise » des classes moyennes.

Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires selon le secteur d'activité

	Couvées		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Activités récréatives, culturelles et artistiques	5	7,9	5	7,4	14	14,4	24	10,5
Autre	5	7,9	2	2,9	5	5,2	12	5,3
Autres services	3	4,8	12	17,6	8	8,2	23	10,1
Bâtiment	7	11,1	4	5,9	5	5,2	16	7,0
Commerce	10	15,9	9	13,2	11	11,3	30	13,2
Economie sociale	2	3,2	2	2,9	1	1,0	5	2,2
HORECA	6	9,5	0	0,0	3	3,1	9	3,9
Industrie manufacturière	6	9,5	9	13,2	8	8,2	23	10,1
Services aux entreprises (avec TIC)	7	11,1	14	20,6	26	26,8	47	20,6
Services aux personnes (avec paramédical)	12	19,0	11	16,2	16	16,5	39	17,1
Total	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005.

Le tableau 5 résume les 178 secteurs identifiés lors de l'enquête en 10 secteurs synthétiques. Six d'entre eux concentrent globalement 80% du nombre total des bénéficiaires : les services aux entreprises (1/5^{ème} des projets), les services aux personnes, le commerce, les activités récréatives, culturelles et sportives, l'industrie manufacturière et les autres services (les 3 premiers concernant la moitié des porteurs). Ce classement est pratiquement pareil dans les incubateurs, avec toutefois un poids supérieur des services aux entreprises (1/4 des porteurs) : les 6 secteurs susmentionnés concernent ici quelque 85% des porteurs (et les 3 premiers près de 60%). Les porteurs de projets des coopératives se concentrent eux pour plus de la moitié dans les 3 secteurs des services identifiés. Dans les couveuses, l'ordre est quelque peu différent : le premier secteur concerne les services aux personnes (1/5 des projets), le deuxième le commerce, ensuite avec le même poids les services aux entreprises et le bâtiment (57% des porteurs).

A l'issue de cette présentation des bénéficiaires, nous voudrions mettre en évidence deux constats. D'abord, le public qui s'adresse à chacune des structures est relativement homogène eu égard aux critères sociodémographiques – âge, genre, nationalité, statut antérieur, niveau d'éducation. Ensuite, le niveau de qualification moyen des bénéficiaires est très élevé ; plus de 50% d'entre eux ont en effet un diplôme d'études supérieures, contre 10% qui possèdent au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. La proportion de diplômés du supérieur est nettement plus importante parmi les bénéficiaires des structures d'appui que parmi les demandeurs d'emploi, qui constituent le groupe cible de ces dispositifs. On note, en 2003, la répartition suivante parmi les chômeurs wallons âgés de 25 à 49 ans : diplôme secondaire inférieur maximum ; 45,8%, secondaire supérieur maximum, 38,6% et supérieur, 15,6% (Les chiffres clés de la Wallonie, Novembre 2004).

4.2.2. Les motivations des candidats créateurs

Pour répondre à la question de la motivation des porteurs de projets lorsqu'ils s'adressent à une structure d'accueil, nous avons proposé aux bénéficiaires de ces services une série prédéfinie de motivations et leur avons demandé de classer par ordre d'importance leurs trois principales motivations. Les résultats montrent que les motivations citées en première

position sont « créer son propre emploi » (60 personnes sur 228) et « monter une entreprise » (53 personnes sur 228). Ces motivations devançant largement « quitter le chômage ou l'aide sociale » (34 personnes sur 228), motivation qui, nous l'avons mentionné précédemment, peut revêtir un caractère contraint. En deuxième et troisième positions, les choix sont moins tranchés, les voix sont plus dispersées entre les items. « Etre son/sa propre patron(ne) » (44 voix) et « monter une entreprise » (39 voix) sont les deux items le plus fréquemment choisis en deuxième position. En troisième position, « Etre son/sa propre patron(ne) » obtient 39 voix ; « monter une entreprise » et « quitter le chômage ou l'aide sociale » sont ex aequo avec 34 voix.

La suite logique de notre démarche d'investigation a été d'interroger les candidats créateurs sur les services attendus des structures s'appuyant auxquelles ils s'étaient adressés. Nous avons donc demandé aux personnes interrogées de classer par ordre d'importance les trois services les plus attendus parmi une liste de services offerts par les structures d'appui. « Bénéficier d'une guidance » et « tester la faisabilité du projet » arrivent largement en tête en premier choix, avec respectivement 63 et 57 suffrages sur 228. Ces attentes sont encore en tête en deuxième choix (avec respectivement 33 et 41 suffrages sur 228) et en troisième choix (avec respectivement 25 et 28 suffrages sur 228). Les principales autres attentes sont « améliorer ses compétences en gestion », « constituer un capital de démarrage », « constituer une clientèle » et « assurer une passerelle entre les allocations sociales et les revenus dégagés par l'activité » avec environ une trentaine de suffrages (sur 228).

Comment les candidats créateurs ont-ils connu la structure d'appui à laquelle ils se sont adressés ? La réponse à cette question reste relativement vague puisque le choix le plus fréquent se porte sur l'item indéfini « autre » (28%). Viennent ensuite le « bouche à oreille », qui ne représente (27%), le Forem (service public de l'emploi et de la formation) (19,7%) et la presse (11,4%). Internet, les affiches et dépliants sont des vecteurs de connaissance peu cités (environ 4% des personnes interrogées). Ces résultats mettent en question la capacité des divers canaux d'information utilisés à atteindre le public-cible.

4.2.3. Les services offerts par les structures d'appui et leur appréciation par les bénéficiaires

Les services offerts sont ici appréhendés par les réponses des bénéficiaires à une question les invitant à citer, parmi une liste de services préétablie, les services dont ils ont effectivement bénéficié. Les résultats reportés dans le **tableau 6** montrent que, toutes structures confondues, le principal service consiste en un appui dans les matières « finance et comptabilité » : en effet, près de 60% des bénéficiaires ont reçu un soutien dans ce domaine. Viennent ensuite les domaines « marketing et vente » et « préparation d'un plan d'affaires », qui concernent entre 45 et 50% des porteurs de projet, « législation et aspects juridiques » (43%), fiscalité (37%), TIC (34%), préparation d'un dossier bancaire (28%). L'accompagnement paraît nettement moins présent en « gestion du personnel », « technique de production/technologie », « gestion de stocks », « management environnemental » et « exportation ». Ces données doivent être interprétées avec précaution étant donné que les bénéficiaires interrogés sont, au moment de l'enquête, à des stades différents de leur parcours : certains viennent d'entrer dans le dispositif et n'ont pu bénéficier de tous les services, alors que d'autres sont sortis du dispositif. Une vue de la structure des services exempte de ce biais est donnée dans le **tableau 7** où nous reportons les résultats pour le sous-ensemble des bénéficiaires ayant terminé leur accompagnement. La comparaison des deux tableaux montre que la proportion de personnes qui ont bénéficié des différents services est généralement plus importante lorsqu'on exclut les personnes en cours d'accompagnement ; toutefois, la structure des fréquences est identique.

Les différences les plus significatives entre structures concernent l'accompagnement en « TIC » et « marketing/vente », plus fréquent dans les couveuses que dans les coopératives et les incubateurs, ainsi que l'accompagnement en « finance/comptabilité » et « préparation d'un plan d'affaires », plus présent dans les coopératives que dans les autres structures. **Hormis ces quelques différences, les couveuses, coopératives et incubateurs offrent, avec à peu près la même intensité, la même panoplie de services aux bénéficiaires.** On repère en effet dans chaque structure deux groupes de services : le premier est composé de services offerts intensivement, dans lesquels on reconnaît les services de base figurant dans les conventions d'accompagnement des

structures d'appui ; le second comprend des services offerts de manière moins intensive, en réponse aux demandes spécifiques des porteurs de projets.

Les porteurs de projets ont ensuite été invités à exprimer leur degré de satisfaction par rapport aux services reçus. Notre indicateur de satisfaction est, pour chaque type de service, la proportion de bénéficiaires se déclarant satisfaits ou très satisfaits. Comme on peut le lire dans le **tableau 8**, où nous avons repris uniquement les services les plus présents, le niveau de satisfaction est élevé : toutes structures confondues, entre 75 et 82% des porteurs se disent satisfaits ou très satisfaits. La comparaison entre structure montre des écarts par rapport à la moyenne dans les domaines « fiscalité » et « préparation d'un dossier bancaire ».

Tableau 6 : Services dont ont bénéficié les personnes interrogées : ensemble des bénéficiaires

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion du personnel	9	14,3	12	17,6	13	13,4	34	14,9
Finance/comptabilité	36	57,1	43	63,2	55	56,7	134	58,8
Fiscalité	24	38,1	26	38,2	36	37,1	86	37,7
Marketing/ventes	32	50,8	30	44,1	45	46,4	107	46,9
Technique de production/technologie	2	3,2	5	7,4	8	8,2	15	6,6
Législation et aspects juridiques	30	47,6	29	42,6	40	41,2	99	43,4
Gestion des stocks	6	9,5	11	16,2	16	16,5	33	14,5
TIC	27	42,9	22	32,4	29	29,9	78	34,2
Gestion du management environnemental	11	17,5	11	16,2	9	9,3	31	13,6
Exportation	3	4,8	3	4,4	6	6,2	12	5,3
Préparation d'un dossier bancaire	16	25,4	20	29,4	28	28,9	64	28,1
Préparation d'un plan d'affaire	27	42,9	35	51,5	42	43,3	104	45,6
Autres	2	3,2	1	1,5	2	2,1	5	2,2

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 7 : Services dont ont bénéficié les personnes interrogées : bénéficiaires dont l'accompagnement est terminé

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion du personnel	4	14,8	5	16,7	8	16,3	17	16,0
Finance/comptabilité	17	63,0	20	66,7	32	65,3	69	65,1
Fiscalité	13	48,1	14	46,7	23	46,9	50	47,2
Marketing/ventes	15	55,6	13	43,3	27	55,1	55	51,9
Technique de production/technologie	1	3,7	2	6,7	3	6,1	6	5,7
Législation et aspects juridiques	15	55,6	16	53,3	27	55,1	58	54,7
Gestion des stocks	4	14,8	3	10,0	12	24,5	19	17,9
TIC	11	40,7	10	33,3	17	34,7	38	35,8
Gestion du management environnemental	6	22,2	5	16,7	8	16,3	19	17,9
Exportation	0	0,0	1	3,3	4	8,2	5	4,7
Préparation d'un dossier bancaire	8	29,6	5	16,7	14	28,6	27	25,5
Préparation d'un plan d'affaire	12	44,4	10	33,3	23	46,9	45	42,5
Autres	1	3,7	0	0,0	1	2,0	2	1,9

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 8 : Satisfaction des bénéficiaires pour les services offerts (% de satisfaits et très satisfaits - ensemble des bénéficiaires)

	Couveuses	Coopératives	Incubateurs	Total
Finance/comptabilité	77,8	81,4	72,7	76,9
Fiscalité	75,0	65,4	80,6	74,4
Marketing/ventes	62,5	86,7	80,0	76,6
Législation et aspects juridiques	73,3	72,4	82,5	76,8
Tic	81,5	81,8	72,4	78,2
Préparation d'un dossier bancaire	62,5	75,0	78,6	73,4
Préparation d'un plan d'affaire	85,2	82,9	78,6	81,7

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Note de lecture : parmi les personnes qui ont reçu un appui en finance et comptabilité, 76,9% sont satisfaits ou très satisfaits, toutes structures confondues.

On a en outre demandé aux porteurs de projet de s'exprimer sur les services qu'ils n'avaient pas reçus en répondant à la question suivante : « Pourriez-vous me dire pour chaque aspect dont vous n'avez pas

bénéficié, si vous auriez voulu bénéficier d'un soutien ou si un soutien sur cet aspect ne vous paraît pas nécessaire ? ». Les résultats sont présentés dans le **tableau 9** en deux temps : d'abord, la proportion de personnes qui déclarent n'avoir pas reçu de soutien dans les domaines considérés, ensuite, la proportion de personnes qui n'ont pas reçu de soutien et souhaiteraient en bénéficier. De ce tableau, il ressort que si moins de 30% des candidats créateurs n'ayant pas bénéficié de soutien dans les domaines où l'accompagnement se révèle peu intensif - « gestion du personnel », « technique de production », « gestion de stocks », « management environnemental » et « exportation » - souhaiteraient recevoir un appui dans ces domaines, en revanche, un important besoin d'accompagnement s'exprime dans des domaines mieux couverts – « fiscalité », « législation et aspects juridiques », « préparation d'un plan d'affaires », « préparation d'un dossier bancaire » et « finance et comptabilité ». Ce constat plaide en faveur d'une intensification des services de base plutôt qu'en une extension à l'ensemble du public de services par nature plus spécifiques.

Tableau 9 : Les services non reçus et jugés utiles – ensemble des bénéficiaires

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Proportion de personnes n'ayant pas reçu ...	Proportion de personnes qui souhaiteraient avoir...	Proportion de personnes n'ayant pas reçu ...	Proportion de personnes qui souhaiteraient avoir...	Proportion de personnes n'ayant pas reçu ...	Proportion de personnes qui souhaiteraient avoir...	Proportion de personnes n'ayant pas reçu ...	Proportion de personnes qui souhaiteraient avoir...
Gestion du personnel	85,7	35,2	82,4	28,6	86,6	25,0	85,1	28,9
Finance/comptabilité	42,9	44,4	36,8	68,0	43,3	40,5	41,2	48,9
Fiscalité	61,9	66,7	61,8	59,5	62,9	62,3	62,3	62,7
Marketing/ventes	49,2	54,8	55,9	28,9	53,6	44,2	53,1	42,1
Technique de production/technologie	96,8	24,6	92,6	22,2	91,8	27,0	93,4	24,9
Législation et aspects juridiques	52,4	63,6	57,4	56,4	58,8	59,6	56,6	59,7
Gestion des stocks	90,5	24,6	83,8	17,5	83,5	23,5	85,5	22,1
TIC	57,1	36,1	67,6	37,0	70,1	41,2	65,8	38,7
Gestion du management environnemental	82,5	23,1	83,8	22,8	90,7	27,3	86,4	24,9
Exportation	95,2	18,3	95,6	24,6	93,8	22,0	94,7	21,8
Préparation d'un dossier bancaire	74,6	44,7	70,6	56,3	71,1	52,2	71,9	51,2
Préparation d'un plan d'affaire	57,1	47,2	48,5	66,7	56,7	56,4	54,4	56,5

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Note de lecture : 85,7% des candidats créateurs passés en couveuse déclarent n'avoir pas reçu de soutien en « gestion du personnel ». Parmi ceux-ci, 35,2% auraient voulu bénéficier d'un soutien sur cet aspect.

4.2.4. Les bénéficiaires sortis du dispositif au moment de l'enquête

Au moment de l'enquête, 106 des 228 porteurs de projets interrogés, soit 46,5%, ont terminé leur accompagnement. La proportion est sensiblement plus élevée dans les incubateurs (50,5%) que dans les couveuses (42,9%) et coopératives (44,1%) (**tableau 10**). Dans le sillage de ce constat vient bien évidemment la question de l'itinéraire des candidats créateurs. On peut appréhender cet itinéraire sous deux angles différents : celui du statut avant et après passage dans la structure d'appui et celui de la création ou non de l'activité projetée.

En ce qui concerne le statut, nous proposons dans le **tableau 11** une matrice de transition donnant le statut des porteurs de projets au moment de l'enquête (en ligne) en fonction du statut antérieur (en colonne). De cette matrice, il se dégage que, du point de vue de l'activité professionnelle, une large majorité des porteurs de projets a amélioré sa situation par rapport à la situation antérieure : en effet, des 86 porteurs au départ sans activité professionnelle, seuls 26 (soit 30%) sont encore aujourd'hui dans cette situation ; les autres sont devenus salariés (21%) ou indépendants (49%). En revanche, 6 des 17 porteurs qui étaient au départ salariés et 1 des 3 indépendants sont actuellement sans activité professionnelle. Au total, les personnes sans activité professionnelle sont devenues minoritaires : elles représentent 31% au moment de l'enquête, contre 81% avant l'entrée dans un des trois dispositifs de soutien à la création d'activité.

Tableau 10 : Répartition des candidats créateurs selon le stade de l'accompagnement

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Accompagnement terminé	27	42,9	30	44,1	49	50,5	106	46
Accompagnement en cours	35	55,6	38	55,9	48	49,5	121	53
Ne sait pas	1	1,6		0,0		0,0	1	0
	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 11 : Matrice de transition de statut des personnes qui sont sorties de la structure d'appui

Statut avant	Statut actuel				Total
	Sans activité professionnelle	Salarié	Indépendant	Autre	
Sans activité professionnelle (nombre)	26	18	42	0	86
<i>% en ligne</i>	<i>30,2</i>	<i>20,9</i>	<i>48,8</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
Salarié	6	6	4	1	17
<i>% en ligne</i>	<i>35,3</i>	<i>35,3</i>	<i>23,5</i>	<i>5,9</i>	<i>100,0</i>
Indépendant	1	0	2	0	3
<i>% en ligne</i>	<i>33,3</i>	<i>0,0</i>	<i>66,7</i>	<i>0,0</i>	<i>100,0</i>
Total	33	24	48	1	106
<i>% en ligne</i>	<i>31,1</i>	<i>22,6</i>	<i>45,3</i>	<i>0,9</i>	<i>100,0</i>

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005 -

Note de lecture : parmi les personnes passées en structures d'appui, 106 sont sorties au moment de l'enquête. Avant d'entrer dans la structure d'appui, 86 étaient sans activité professionnelle, 17 salariées et 3 indépendantes. Parmi les personnes sans activité professionnelle avant passage par la structure d'appui, 42 (soit 48,8%) sont indépendantes au moment de l'enquête.

Du point de vue de la réalisation du projet, les données de l'enquête révèlent que 62 des 106 porteurs de projets qui ont terminé leur accompagnement (58,5%) ont créé leur activité à la sortie de la structure d'appui. Comme nous l'avons souligné précédemment, le manque de recul nous empêche de nous prononcer sur la pérennité de ces activités.

Nous avons approfondi notre analyse en cherchant une éventuelle relation entre le fait de créer ou ne pas créer son activité et certaines variables comme le type de structure d'appui, le statut du porteur de projet avant son entrée dans la structure, ou son niveau d'éducation. Selon nos résultats⁸, le fait de créer son entreprise est indépendant du type de structure et du statut du porteur avant son passage par la structure d'appui (**tableau 12**). En revanche, la création serait liée au niveau d'éducation des bénéficiaires (**tableau 13**). Toutefois, ce ne sont pas nécessairement les détenteurs des diplômes les plus élevés qui créent proportionnellement le plus leur activité à la sortie du dispositif. Le taux de création est le plus élevé pour les diplômés professionnels (secondaire supérieur et

⁸ Nous avons réalisé des tests de chi carré sur les trois relations évoquées.

enseignement post secondaire non supérieur), les diplômés universitaires, et ensuite les sortants de l'enseignement secondaire général ; le taux de création est plus faible pour les diplômés de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur non universitaire. On peut poser à ce propos plusieurs hypothèses. S'agissant d'une auto-crédation d'activité, l'orientation du diplôme serait plus déterminante que le niveau du diplôme. Une autre hypothèse pourrait se fonder dans le registre des motivations : l'auto-crédation serait moins nécessaire pour les diplômés fortement demandés sur le marché du travail – ainsi, la forte demande sur le marché du travail pour les diplômés de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement supérieur non universitaire leur permettrait de trouver facilement un emploi salarié, d'où le projet de création serait considéré davantage comme une alternative que comme un substitut à l'emploi salarié.

Tableau 12 : La création d'activité en fonction du statut initial du porteur de projet

	Statut avant passage par la structure d'appui								Total
	Etudiant	Demandeur d'emploi <1 an	Demandeur d'emploi de 1 an à 2 ans	Demandeur d'emploi > 2 ans	Demandeur d'emploi inoccupé non indemnisé	Salarié	Indépendant	Autres inactifs	
Création (nombre)	1	23	16	6	4	9	1	2	62
% en colonne	100,0	63,9	64,0	50,0	57,1	52,9	100,0	50,0	60,2
Non création (nombre)	0	13	9	6	3	8	0	2	41
% en colonne	0,0	36,1	36,0	50,0	42,9	47,1	0,0	50,0	39,8
Total (nombre)	1	36	25	12	7	17	1	4	103
% en colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005 - Note : chi carré = 2,77 ; on ne peut rejeter l'hypothèse d'indépendance entre le fait de créer ou non son activité/entreprise et le statut avant l'entrée dans la structure d'appui.

Tableau 13 : La création d'activité en fonction du niveau d'éducation des porteurs de projet

	Niveaux d'étude									Total
	Certificat d'études de base	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur professionnel	Secondaire supérieur technique	Secondaire supérieur général	Post secondaire non supérieur*	Supérieur non universitaire	Supérieur universitaire	Ne sait pas	
Création (nombre)	0	4	7	7	11	1	15	15	2	62
% en colonne	0,0	57,1	100,0	43,8	64,7	100,0	51,7	71,4	100,0	60,2
Non création (nombre)	3	3	0	9	6	0	14	6	0	41
% en colonne	100,0	42,9	0,0	56,3	35,3	0,0	48,3	28,6	0,0	39,8
Total (nombre)	3	7	7	16	17	1	29	21	2	103
% en colonne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005 - *Le post secondaire non supérieur comprend la 7^{ème} année d'enseignement secondaire, l'enseignement secondaire professionnel complémentaire (4^{ème} degré) et la formation « chef d'entreprise » des classes moyennes - Note : chi carré = 15,1 ; on peut rejeter l'hypothèse d'indépendance entre le fait de créer ou non son activité/entreprise et le niveau d'éducation (significatif au seuil de = 10 %).

4.2.5. Evaluation globale du passage par une structure d'appui

Voici, pour clôturer cette section, quelques indicateurs de satisfaction de nature générale.

On trouvera dans le **tableau 14** l'évaluation par l'ensemble des porteurs de projets (ceux qui ont terminé et ceux qui sont en cours de processus) de leur situation actuelle par rapport à leur situation avant le passage dans la structure d'appui. Cette évaluation est plutôt favorable : en effet, la majorité des porteurs de projets interrogés (soit 51,8%) jugent leur situation actuelle meilleure et 31% la jugent inchangée.

Les personnes qui ont commencé leur activité émettent, quasi unanimement, un avis favorable sur le rôle de la structure d'appui : la structure d'appui a été *utile* pour 60,6% d'entre eux, et *indispensable* pour 33%.

Notons enfin que si 50% des porteurs trouvent la durée de l'accompagnement adéquate, une proportion importante d'entre eux (35%)

la juge non adéquate (**tableau 15**). Près de la moitié des bénéficiaires non satisfaits de la durée de l'accompagnement souhaiteraient un accompagnement d'une durée de 6 mois à 1 an, et le quart des bénéficiaires, une durée de 18 mois à 2 ans (**tableau 16**). La catégorie intermédiaire - de 1 an à 18 mois – est relativement peu prisée, sauf dans les couveuses.

Tableau 14 : Evaluation de la situation post par rapport à la situation ante passage par la structure d'appui

Par rapport à votre situation avant le passage dans la structure d'appui, votre situation actuelle est:	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Meilleure	29	46,0	33	48,5	56	57,7	118	51,8
Moins bonne	3	4,8	5	7,4	6	6,2	14	6,1
Identique	23	36,5	25	36,8	23	23,7	71	31,1
Ne sait pas comparer	7	11,1	4	5,9	12	12,4	23	10,1
Sans réponse	1	1,6	1	1,5		0,0	2	0,9
Total	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 15 : Satisfaction relative à la durée de l'accompagnement

Pensez-vous que la durée de l'accompagnement est adéquate ?	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Oui	29	46,0	34	50,0	52	53,6	115	50,4
Non	22	34,9	25	36,8	33	34,0	80	35,1
Sans avis	12	19,0	9	13,2	12	12,4	33	14,5
total	63	100,0	68	100,0	97	100,0	228	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

Tableau 16 : Durée souhaitée de l'accompagnement

	Couveuses		Coopératives		Incubateurs		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
26 semaines ou moins	2	9,1	1	4,0	3	9,1	6	7,5
De 27 à 52 semaines	8	36,4	12	48,0	17	51,5	37	46,3
De 53 à 78 semaines	4	18,2	2	8,0	3	9,1	9	11,3
De 79 à 104 semaines	4	18,2	9	36,0	7	21,2	20	25,0
105 semaines ou plus	2	9,1	1	4,0	3	9,1	6	7,5
Sans réponse	2	9,1					2	2,5
Total	22	100,0	25	100,0	33	100,0	80	100,0

Source : IWEPS, enquête auprès des bénéficiaires des structures d'appui à la création d'activités, février 2005

5. Questions à approfondir et recommandations

En fonction des constats et analyses faits ci-dessus et tenant compte du souci des acteurs publics de favoriser la création d'activités durables, plusieurs questions importantes nous paraissent devoir être débattues et résolues dans le futur cadre juridique.

5.1. A qui sont destinés les services offerts ?

De l'ensemble des informations reçues, il ressort, que d'une manière générale, le public visé n'est pas toujours clairement identifié. Or la mise en place d'un service (en l'occurrence financé par les pouvoirs publics) qui vise à répondre à un besoin exprimé doit pouvoir faire l'objet d'une évaluation de son efficacité au regard de la mission qui lui est confiée. Par ailleurs, on ne peut négliger une évaluation comparative de l'organisme concerné par rapport aux autres institutions qui offrent des services complémentaires ou parallèles. La définition claire du public visé est un des critères de base pour réaliser ce genre d'exercice. Cette définition devrait également permettre une diffusion adaptée de l'information auprès du public cible. La Commission Européenne souligne l'importance de cette préoccupation dans ses recommandations en matière de services de soutien aux entreprises⁹.

⁹ « Une promotion cohérente et efficace des services de soutien doit être réalisée auprès de catégories bien ciblées d'entreprises et de créateurs potentiels d'entreprises. », Commission des Communautés

Pour garantir une adéquation de l'offre à la demande, les contraintes de celle-ci devraient guider (en partie du moins) le contenu et la forme des outils mis en place. Au cours du travail, les catégories de personnes suivantes ont été citées : les demandeurs d'emploi, les personnes bénéficiant de revenus d'intégration sociale, les candidats entrepreneurs qui ne disposent que de peu de capitaux ou qui doivent se créer un réseau de relations, etc. Peut-on envisager d'inclure également les indépendants complémentaires, les salariés ayant un projet de création, les repreneurs individuels d'activités, les aidants/aidantes souhaitant s'installer comme indépendant ? Les demandeurs d'emploi occupés peuvent-ils être visés ? Les structures sont-elles également compétentes pour prendre en charge l'accompagnement des reprises d'activités existantes par des allocataires sociaux ? Le public cible doit pouvoir être identifié clairement, soit en fonction de chacun des services offerts, soit pour l'ensemble des services ; cette identification pouvant porter sur le statut de la personne et/ou sur des critères de revenus, sur la nature du projet (création ou reprise) ou sur d'autres critères à définir. Les structures sont-elles également compétentes pour prendre en charge l'accompagnement des reprises d'activités existantes par des allocataires sociaux ?

5.2. Quels sont les types de services offerts ?

Les mesures de soutien à la création d'activités visent à « corriger » les désavantages structurels, l'asymétrie de l'information et de l'affectation des ressources du public cible. Les services offerts par les structures d'appui étudiées sont donc destinés à apporter des réponses à ces constats. Ils visent à couvrir une partie des besoins du public cible en matière d'accompagnement à la création. Mais d'autres services leur sont offerts par ailleurs. Comment la complémentarité est-elle assurée, l'intégration des services de soutien à la création est-elle suffisante du point de vue de l'utilisateur ? L'offre concernée ici n'est-elle pas trop limitée eu égard aux contraintes évoquées ? En matière de services offerts, des relations plus structurées et systématiques avec l'ensemble des

Européennes, Document de travail, "Créer le plus haut niveau de qualité dans le domaine des services de soutien aux entreprises", Bruxelles, le 28/11/2001, SEC(2001) 1937, p. 19 et 21.

acteurs de l'insertion et/ou de l'aide aux entreprises qui opèrent tant dans la même zone géographique que sur l'ensemble de la Wallonie seraient de nature à renforcer le poids des actions menées. La réponse à ces interrogations nécessite des analyses supplémentaires.

Notons qu'en dépit de leurs spécificités, nous avons constaté lors des entretiens une tendance de chaque structure à vouloir assurer les mêmes services que les structures « collègues ». On peut donc penser que, par un processus d'isomorphisme institutionnel, ces structures finiront par se ressembler (Powell W. et di Maggio P., 1991 ; Scott W.R., 1995).

En termes d'étendue de l'offre de services aux porteurs de projet, la prise en compte de la dimension « stade de développement du projet » nous conduit à rappeler l'importance de l'étape de « suivi post-crétation ». Actuellement, selon les cas, un accompagnement plus ou moins développé est fourni à la sortie du processus. Etant donné les contraintes et les risques du statut de créateur d'activités, cette étape « suivi post-crétation » devrait être introduite comme telle dans chaque processus d'accompagnement, de manière structurée, conçue dès le départ et développée notamment en collaboration avec les organismes de soutien spécialisés. Ce suivi pourrait être formalisé dans une convention particulière prévoyant les modalités précises de l'accompagnement, les interlocuteurs extérieurs concernés, la durée, etc.

Une autre étape devrait pouvoir être systématisée et harmonisée, celle de la définition du projet dans un document reprenant des éléments de description et d'analyse essentiels au lancement d'une activité économique. Ce document devrait pouvoir être mis à jour en fonction de l'évolution du projet. Il devrait notamment intégrer les motivations du promoteur, la description – conception du projet, une estimation du marché, une analyse financière, une estimation des besoins de financement et une analyse des sources de financement disponibles ou envisageables ainsi qu'un premier compte de résultats.

Pour l'instant, les couveuses sont les seuls organismes à pouvoir octroyer, directement en cas de besoin, une bourse limitée et remboursable conditionnellement. L'ensemble des structures devrait pouvoir assurer, en fonction des besoins, un accès aux formules de crédits disponibles. Le principe de l'agrément dans le cadre de formules d'aides au financement devrait pouvoir être généralisé à l'ensemble des dispositifs. Notons qu'il

serait intéressant de lier de manière structurée les dispositifs d'accompagnement étudiés aux autres types d'aides financières à la création d'entreprises, comme par exemple les chèques-créations. La prise en compte de l'intérêt du destinataire, qui dans son projet de création doit faire face à plusieurs types de besoins, place une fois encore la cohérence de l'offre de services d'accompagnement au centre du débat.

5.3. Quelles sont les méthodes de travail utilisées ?

Une méthode commune d'appréhension des projets devrait pouvoir être mise en place, avec si besoin des modalités d'application différentes selon la mesure concernée. Cette méthode devrait prévoir notamment les critères précis de sélection des projets, le processus d'accompagnement prévu pour chacune des mesures, la durée maximale du processus d'accompagnement, les supports méthodologiques et pédagogiques minimaux, les modalités d'établissement et de recueil des informations et décisions relatives aux projets accompagnés, etc. Une harmonisation des méthodes et des pratiques de travail, avec si nécessaire une adaptation en fonction de la nature particulière de la mesure concernée, devrait contribuer à une meilleure visibilité des actions pour le public.

En matière de sélection de projets, les couveuses et les coopératives par exemple, n'ont pas, les mêmes pratiques. Les premières comprennent une commission d'admission des projets. Elle statue sur base d'un dossier présenté par le porteur de projet et préparé en collaboration avec les accompagnateurs. Les coopératives travaillent différemment : elles n'ont pas à proprement parler de commission d'admission, laissant le soin « au marché d'effectuer la sélection ». Cependant il existe une forme de sélection due au fait que les coopératives n'octroient pas de bourse, ni de crédit. Les projets accompagnés en coopératives soit ne nécessitent pas un grand capital de départ, soit sont des projets dont la phase d'investissements de base a déjà été réalisée. La sélection des projets est une étape importante sachant qu'un des apports essentiels des structures d'accompagnement est de pouvoir éviter des échecs dommageables pour la suite de la trajectoire professionnelle du candidat créateur. Dans la mesure où la structure d'appui est impliquée juridiquement dans le projet, une sélection adaptée devrait également la protéger de la prise de risques trop grands.

Quant aux durées de l'accompagnement, elles sont variables : de 6 à 9 mois dans les couveuses, 1 an dans les coopératives, jusqu'à 3 ans dans les incubateurs. La durée « idéale » du processus d'accompagnement mérite une réflexion sachant que le passage entre la structure d'accompagnement et le fonctionnement autonome est brutal et que par ailleurs, la période dangereuse pour la survie d'une TPE se situe plus particulièrement après la 3^{ème} année, notamment pour des raisons d'ajustement de cotisations de sécurité sociale.

La dimension sectorielle des projets doit également être prévue. Des exclusions sectorielles trouvent une justification sur la base de critères de subventionnement, de la responsabilité juridique assumée par la structure d'appui et des assurances prises, ou encore des besoins financiers du candidat créateur. Des exclusions sectorielles de principe risquent de ne pas fournir l'occasion à des projets « porteurs » en termes de dynamique économique et sociale de se développer. Une collaboration étroite avec les secteurs professionnels, les fonds sectoriels de formation ou des structures de formation spécialisées doit permettre d'offrir des conseils adaptés aux domaines d'activité et aux caractéristiques du marché (en termes de législations particulières, de structure de l'offre, de nature de la demande, etc.) vers lequel s'adresse le porteur de projet. Dans ce cas, la structure d'appui joue un important rôle d'interface pour le candidat indépendant.

5.4. Quel maillage sous-régional ?

Le choix de la localisation de ces services d'appui devrait tenir compte de plusieurs facteurs dont notamment la nécessité d'avoir un ancrage local, en liaison avec le réservoir potentiel de porteurs de projets, et la mobilité des bénéficiaires. Notre observation a montré que, si l'attraction des structures d'appui s'exerce surtout sur l'arrondissement dans lequel elles sont localisées, leur rayonnement s'étend aux arrondissements limitrophes et parfois au-delà. Une étude complémentaire sur les zones de chalandise devrait aider à définir le territoire d'action pertinent pour ces structures. En effet, si la multiplication des structures conduisait à la mise en place d'organismes n'atteignant pas la taille optimale, la diminution des économies d'échelle entraînerait une augmentation du coût par entreprise créée.

5.5. Qui offrira ces services ?

Eu égard à la multiplicité et la complexité de l'offre globale en la matière, nous proposons de créer un « guichet unique » pour la phase d'accueil et d'information de base ; le porteur de projet pourrait y recevoir une information complète en matière de création d'activités, notamment statuts, formalités, organismes d'appui, aides financières et autres.

Dans un souci d'harmonisation de l'information fournie sur des dispositifs publics d'aide à la création, on pourrait imaginer un accès à ce type d'informations dans des structures très décentralisées telles que les Maisons de l'emploi, les agences de développement local.

Conclusion

A l'issue de cette étude exploratoire, plusieurs questions sont restées sans réponse. En particulier, celle du taux de survie des activités créées : même si près de la moitié des bénéficiaires interrogés étaient sortis du dispositif d'accompagnement et si une majorité avait créé leur activité (60%), le manque de recul ne nous a pas permis, à ce stade, une analyse du développement à moyen-long terme des projets aidés.

Ensuite, il apparaît que plusieurs points mériteraient une étude approfondie. En matière d'organisation et d'articulation de l'offre des services d'accompagnement, citons le processus d'isomorphisme institutionnel, l'intégration de ces services « pilotes » dans les services d'accompagnement d'entreprises existants, la structuration de l'offre (diversifiée ou non) de services d'accompagnement, la taille minimale optimale d'organismes de ce type, leurs modes de financement et d'évaluation. Le statut du porteur du projet constitue également un thème d'étude particulier. Actuellement, leur statut est variable selon l'organisme concerné : chômeur en formation bénéficiant d'une prime accordée aux personnes sans emploi en formation dans le cas des couveuses et salarié entrepreneur dans le cas des coopératives. Des travaux sont actuellement menés au niveau fédéral belge pour étudier cette problématique juridique importante relative à la législation du travail.

Bibliographie

ADE (2003), Evaluation des services de soutien aux entreprises, rapport final, mai, Louvain-la-Neuve

Alter Echos (2004), Autocréation d'emploi : pour un nouveau circuit d'insertion, Numéro spécial, n° 162, janvier, Agence Alter, Bruxelles

V. de Briey et F. Janssen (2004), Les structures d'appui à la création de TPE par des allocataires sociaux : projet de recherche, communication au 7^{ème} Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, 27-29 octobre, Montpellier.

D. P. De Coster, V. Fontinoy, C. Niarchos et P. Fontaine (2004) Evaluation externe à mi-parcours du dispositif wallon « couveuses en réseau : outils novateurs d'autocréation d'emploi », Université libre de Bruxelles, Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire (IGEAT), version finale, Novembre,.

Guérin I., et Vallat D. (2000), Les clefs du succès de la création d'entreprise par des chômeurs – France. A contribution to the ILO Action Programme : Enterprise creation by the Unemployed – microfinance in Industrialized countries, International Labor Organization, Geneva, Social Finance Unit

INSEE Lorraine, (2005) L'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRES) : un effet limité en Lorraine), Economie n° 17, Janvier 2005

INSEE Résultats (2004), Créations et Créateurs d'entreprises. Enquête SINE, profil du créateur 2002, Economie, n°16, août 2004)

IWEPS (2004), Les chiffres-clés de la Wallonie, n° 4, Novembre

N. Richez-Battesti et P. Gianfaldoni (2004), "Les associations d'accompagnement à la création d'activités" in RECMA, n°293, Paris, Juillet

Powell W. et di Maggio P. (1991), The new Institutionnalism in organizational analysis, Chicago, Chicago University Press

Van Haepere B. (2005), Politiques de l'emploi et de la formation professionnelle continue en Région wallonne: enjeux et limites, in J.L.

Guyot, C. Mainguet et B. Van Haepere (eds) « *La formation professionnelle continue, enjeux sociétaux* », de boeck

Scott W.R. (1995), *Institutions and Organizations*, Thousand Oaks, Sage

Dans la même collection

Numéro	Auteurs	Titre	Date
9301	Hecq A., Urbain J.-P.	<i>Misspecification Tests, Unit Roots and Level Shifts</i>	06/93
9302	Docquier F.	<i>Transferts publics et transition démographique en Belgique : une approche par l'équilibre général</i>	07/93
9303	Hecq A.,	<i>IGARCH Effect on Autoregressive Lag Length Selection and Causality Tests</i>	12/93
9304	Hecq A. , Urbain J.P.	<i>Impact d'erreurs IGARCH sur les tests de racine unité</i>	12/93
9401	Docquier F., Michel Ph.	<i>Education et croissance : conséquences économiques d'un choc démographique</i>	01/94
9402	Thisse J.-F.	<i>Concurrence sur le marché du travail, capitalisation foncière et développement régional</i>	02/94
9403	Renault E., Sekkat K., Szafarz A.	<i>Testing for Spurious Causality (with an Application to Exchange Rates)</i>	04/94
9404	Scotchmer S., Thisse J.-F.	<i>Space in Theory of Value : Some Notes</i>	04/94
9405	Florès Renato G., Szafarz A.	<i>An Enlarged Definition of Cointegration</i>	06/94
9406	Beine M.	<i>L'UEM à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	10/94
9407	Hecq A.	<i>Unit Root Tests with Level Shift in the Presence of GARCH</i>	12/94
9501	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for the Price- and Wage-Setting Model in Belgium Using Multivariate Cointegration Tests</i>	01/95
9502	Puig J.-P., Thisse J.-F., Jayet H.	<i>Enjeux économiques de l'organisation de l'espace français</i>	03/95
9503	Beine M., Hecq A.	<i>Codependence and Real Convergence : an Application to the EC Economies</i>	04/95
9504	Bismans F., Docquier F.	<i>Critères d'endettement public et vieillissement démographique</i>	10/95
9505	Beine M., Hecq A.	<i>Testing for Long Run Productivity Adjusted PPP for the Recent Floating Period</i>	11/95
9601	Docquier F.	<i>Optimal pension funding and benefits in a small open economy with savers and myopes</i>	01/96
9602	Bismans F., Docquier F.	<i>Consommation, épargne et accumulation dans la transition démographique</i>	01/96
9603	Drèze J., Guio A.-C., Murty M.	<i>Mortality, Fertility and Gender Bias, The Case of India</i>	02/96

9604	Hecq A., Mahy B.	<i>Testing for Long Run Wage Relationships in OECD Countries</i>	05/96
9605	Beine M., Hecq A.	<i>Inference in Codependence</i>	09/96
9606	Beine M., Docquier F.	<i>A stochastic simulation model of an optimum currency area</i>	10/96
9701	Docquier F.	<i>Réformer le système de retraite en Belgique. Une question de solidarité inter et intra générationnelle</i>	01/97
9702	Debuisson M.	<i>La diminution de la mortalité infantile dans les arrondissements belges au tournant du 20e siècle</i>	02/97
9703	Ruyters C. Laffut M.	<i>La place des statistiques régionales dans le système statistique , Application à l'emploi et à la population active</i>	02/97
9704	Beine M. Docquier F.	<i>Fédéralisme fiscal dans un modèle de zone monétaire optimale</i>	04/97
9705	Docquier F. Rapoport H.	<i>Are migrants really self-selected ? A note on the possibility of strategic remittances</i>	04/97
9706	Docquier F. Liégeois P. Stijns J.P.	<i>Comptabilité générationnelle et vieillissement, démographique : les enseignements d'un modèle d'équilibre général calculable calibré pour la Belgique</i>	09/97
9707	Vander Stricht V.	<i>Les taux de chômage en Belgique</i>	10/97
9708	Docquier F. , Laurent S, Perelman S.	<i>Capital humain, emploi et revenus du travail : Belgique, 1992</i>	11/97
9801	Beine M., Docquier F, Hecq A.	<i>Convergence des groupes : une analyse sur données régionales</i>	01/98
9802	Docquier F., Liegeois Ph.	<i>Simulating computable overlapping generations model with TROLL</i>	01/98
9803	Beine M.	<i>L'union économique et monétaire à la lumière de la théorie des zones monétaires optimales : une revue de la littérature</i>	01/98
9804	Debuisson M, Houard J., Laffut M., Ruyters Ch., Vander Stricht V., Lejeune D., Gavray C.,	<i>Le marché du travail en Wallonie</i>	06/98
9805	Beine M, Docquier F, Rapoport H	<i>Brain Drain and Economic Development : Theory and Evidence</i>	06/98
9806	Cattoir P., Docquier F., Beine M	<i>Finances Publiques, Solidarités Intergénérationnelle et Interrégionale : une Analyse Prospective</i>	08/98
9901	Guio-A.C., Weiserbs D.	<i>Dépenses et Revenus des ménages : Etude économétrique de l'enquête 1995-96</i>	08/99

9902	Beine-M. , Candelon B. , Sekkat K.	<i>Stabilization Policy and Business Cycles Phases in Europe : A Markov Switching Var Analysis</i>	08/99
9903	Guyot J.L.	<i>L'analyse statistique des populations scolaires : Présentation des principes de base</i>	09/99
9904	Beine M. , Calendon B. , Hecq A.	<i>Assessing a Perfect European Optimum Currency Area : A Common Cycles Approach</i>	09/99
2001	Docquier F. , Paddison O.	<i>Growth and Equality Effects of Pension Plans</i>	10/00
2002	Guyot JL	<i>Capital Humain : Perspective ou Prospective ?</i>	10/00
2003	Broze L. , Gavray C. , Ruyters C.	<i>Dualisme, Mobilité et Déterminants Familiaux : Une Analyse des Transitions sur le Marché du Travail</i>	07/00
2004	De Broucker P. , Gensbittel M.H. , Mainguet C.	<i>Déterminants Scolaires et Analyse de la Transition</i>	11/00
2005	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Belges</i>	12/00
0101	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Méthodologie et Définition des Bassins d'Emploi Wallons</i>	02/01
0102	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Inventaire et Synthèse des Territoires Sous- Régionaux</i>	03/01
0103	Lohest O., Van Haepere B.	<i>Evaluation du Fonctionnement du Parcours d'Insertion en Région wallonne</i>	04/01
0104	Van Haepere B.	<i>Pénuries de main-d'œuvre et autres tensions sur le marché du travail : quelques balises théoriques</i>	11/01
0201	Guyot.JL., Van Rompaey.B.	<i>Entrepreneuriat et création d'entreprise : Revue de la littérature et état de la recherche</i>	05/02
0202	Guio. A.C.	<i>La pauvreté en Belgique et en Wallonie</i>	05/02
0203	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Schleiper P. Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles Elaboration d'une Typologie Socio- Economique des Bassins d'emploi Wallons</i>	05/02
0204	Albessart C., Duprez J.P., Guyot J.L.	<i>Le Tissu Productif Wallon dans son Contexte National : une Tentative d'Analyse Démographique</i>	06/02
0205	Albessart C. , Duprez J.P., Guyot J.L	<i>Structure et Dynamique du Tissu Productif Wallon : une Approche Démographique</i>	06/02

0206	Lambert A.	<i>Des Dynamiques Economiques et Démographiques Génératrices de Violence ? Petites Réflexions à partir du cas du Pakistan</i>	07/02
0207	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles. Le degré d'autonomie des bassins d'emploi Wallons</i>	08/02
0208	Deprez A.	<i>Compétences et Qualifications Mise en perspective et positions d'acteurs</i>	08/02
0301	Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Population active, emploi et chômage dans les communes wallonnes – Série 1997 – 2001 (situation au 30 juin)</i>	01/03
0302	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'Emploi et Régions Fonctionnelles. Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2001</i>	05/03
0401	Guio-A.C.	<i>La pauvreté monétaire en Belgique, en Flandre et en Wallonie</i>	02/04
0402	Debuisson M., Docquier F., Noury A., Nantcho M.	<i>Immigration and adging in the Belgian regions</i>	03/04
0403	Van Haeperen B.	<i>Formes d'emploi et durée du travail : évolution comparée de la Belgique, de ses régions et des pays voisins au cours de la période 1992-2002</i>	08/04
0404	Cardelli R., Nibona M.	<i>Les trajectoires professionnelles des salariés des secteurs industriels en Région wallonne : de la précarité de l'emploi à l'insatisfaction du travail</i>	10/04
0501	Weickmans G., Deschamps R.	<i>Une estimation des dépenses publiques de formation professionnelle continue en Belgique</i>	01/05
0502	Dussart L., Lefèvre M.	<i>L'identification des crédits budgétaires publics affectés à la recherche & développement : regard critique au départ du cas de la Région wallonne</i>	01/05
0503	Callay V., Guyot J.L., Vanhamme G.	<i>Primo-créateurs d'entreprise et contextes locaux: analyse empirique de la situation wallonne</i>	09/05
0504	De Wasseige Y., Laffut M., Ruyters C., Vanden Dooren L.	<i>Bassins d'emploi et régions fonctionnelles Analyse structurelle des bassins d'emploi majeurs en Région wallonne : évolution de l'emploi salarié entre 1993 et 2002</i>	11/05
0505	A. Baye, G. Hindrickx, C. Libon et S. Jaspas	<i>Mesurer la transition entre l'école et la vie active en Wallonie : Cadre conceptuel et canevas d'indicateurs internationaux</i>	12/05
0601	Ruyters C., Vander Stricht V., Vanden Dooren L.	<i>Estimation de la population active par commune: 30 juin 2003 et 2004</i>	08/06